

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	19.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagnote	Cassis de Dijon, Emissionshandel, Migrationspolitik, Beziehungen zur Europäischen Union (EU), Fischerei
Akteure	Heim, Bea (sp/ps, SO) NR/CN
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1998 – 01.01.2018

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Guignard, Sophie
Meyer, Luzius
Mosimann, Andrea
Schnyder, Sébastien

Bevorzugte Zitierweise

Guignard, Sophie; Meyer, Luzius; Mosimann, Andrea; Schnyder, Sébastien 2024.
*Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Cassis de Dijon, Emissionshandel,
Migrationspolitik, Beziehungen zur Europäischen Union (EU), Fischerei, 2009 - 2016.*
Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 19.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Beziehungen zur EU	1
Sozialpolitik	2
Gesundheit, Sozialhilfe, Sport	2
Medikamente	2
Soziale Gruppen	2
Migrationspolitik	2

Abkürzungsverzeichnis

SPK-SR	Staatspolitische Kommission des Ständerats
SPK-NR	Staatspolitische Kommission des Nationalrats
EU	Europäische Union
DEZA	Direktion für Entwicklung und Zusammenarbeit

CIP-CE	Commission des institutions politiques du Conseil des États
CIP-CN	Commission des institutions politiques du Conseil national
UE	Union européenne
DDC	Direction du développement et de la coopération

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Beziehungen zur EU

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 11.12.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

En mai, le Conseil fédéral a présenté son message concernant l'approbation et la mise en œuvre des échanges de notes entre la Suisse et l'UE sur la reprise du règlement relatif au **système d'information sur les visas (VIS)**. Le message comporte deux projets. Le premier propose de transposer dans le droit suisse le règlement VIS et la décision VIS notifiés à la Suisse en 2008 (Projet 1). Le règlement VIS définit l'accès à la consultation et à la saisie de données dans le VIS central européen. La décision VIS vise à réglementer l'accès au système dans le cadre de la prévention et de la lutte contre le terrorisme ou d'autres crimes graves. Le second volet propose une modification de la loi sur les étrangers (LEtr) et de la loi sur le système d'information commun aux domaines des étrangers et de l'asile (LDEA) requises par la transposition de ces deux actes européens (Projet 2). Ces deux projets ont été déclarés urgents au vu de la mise en fonction du système VIS à la fin de l'année sous revue.

Au **Conseil national**, la commission des institutions politiques (CIP-CN) a recommandé d'entrer en matière sur le projet 1 et de ne pas entrer en matière sur le projet 2 estimant que le caractère urgent n'était pas justifié. L'entrée en matière sur le **projet 1** n'a soulevé aucune opposition. Lors de la discussion, une minorité Heim (ps, SO) a été adoptée par 82 voix contre 62 et 23 abstentions contre l'avis de la CIP-CN. Elle proposait de ne pas autoriser des tiers à percevoir des émoluments et de saisir des données biométrique. Le député a estimé qu'il n'était pas raisonnable que l'Etat délèguât ces tâches sensibles au privé et redoutait des abus. La majorité des groupes socialistes, écologistes et UDC se sont de la sorte opposés à la proposition du gouvernement qui souhaitait alléger les charges administratives. Une deuxième proposition de minorité Heim (ps, SO) demandant une base légale plus solide afin d'éviter de réitérer le fichage des années 80 a cette fois été rejetée par le conseil par 115 voix contre 46. Elle n'a été soutenue que par les groupes socialiste et écologiste. Au vote sur l'ensemble, le projet 1 a été adopté par 90 voix contre 55. L'entrée en matière du **projet 2** a par contre été rejetée par 156 voix contre 4. Au **Conseil des Etats**, l'entrée en matière du projet 1 n'a suscité aucune opposition. Deux propositions de minorité Hêche (ps, JU) ont recommandé d'adhérer à la décision du Conseil national en ce qui concerne l'autorisation de faire appel à des tiers. Elles ont été rejetées par 26 voix contre 9 et 28 contre 9. Au vote sur l'ensemble, le projet modifié a été adopté à l'unanimité. L'entrée en matière du projet 2 a été rejetée tacitement sur proposition de la commission des institutions politiques du Conseil des Etats (CIP-CE) provoquant la liquidation du projet.

Dans la procédure d'**élimination des divergences**, le Conseil national s'est rallié au Conseil des Etats en ce qui concerne les modifications mineures apportées au projet. Toutefois, il a maintenu sa position en ce qui concerne la gestion de données biométriques par des tiers. Les chambres maintenant leur position respective sur ce point de désaccord, il a été nécessaire de convoquer une **conférence de conciliation**. Cette dernière a recommandé d'adhérer à la proposition du Conseil des Etats à savoir autoriser la saisie de données biométriques par des tiers. Le Conseil national a adhéré à cette proposition après l'assurance donnée par Evelyne Widmer-Schlumpf d'assurer la protection des données et d'élaborer un rapport ce concernant afin de mettre en place d'éventuelles améliorations. Au vote final, le Conseil national a adopté le projet par 112 voix contre 74, l'opposition venant majoritairement de l'UDC et en partie du PS, tandis que le Conseil des Etats l'a adopté à l'unanimité.¹

Sozialpolitik

Gesundheit, Sozialhilfe, Sport

Medikamente

MOTION
DATUM: 19.03.2010
LUZIUS MEYER

Ein Postulat Heim (sp, SO) (Po. 09.4009) forderte den Bundesrat auf, eine **engere Zusammenarbeit mit der EU** im Arzneimittelbereich anzustreben und dazu einen Bericht auszuarbeiten, der die Erarbeitung eines automatischen Informationsaustausches im Heilmittelbereich, einer verstärkten und vereinfachten Zusammenarbeit im Heilmittelbereich sowie die Prüfung von weiteren Möglichkeiten zur Zusammenarbeit bei der Zulassung von Arzneimitteln und die Vor- und Nachteile bei einer Acquisübernahme enthalte. In die gleiche Richtung zielte eine Motion der SVP, welche die Zusammenarbeit zwischen den Heilmittelbehörden der EU und der Schweiz verbessern wollte und dazu den Abschluss eines Memorandum of Understanding/Confidentiality Agreement zum Informationsaustausch forderte. Der Nationalrat überwies sowohl das Postulat als auch die Motion.²

Soziale Gruppen

Migrationspolitik

POSTULAT
DATUM: 03.03.2010
ANDREA MOSIMANN

Bereits in der Frühjahrssession hatte der Nationalrat mit 99 zu 82 Stimmen ein Postulat Heim (sp, SO) überwiesen, welches den Bundesrat beauftragt, in einem Bericht die **Problematik der Krankenversicherung und des Zugangs zur Gesundheitsversorgung für Papierlose** aufzuzeigen. Dieser soll insbesondere auf die Frage eingehen, ob und wie verbindlich in den Kantonen eine rechtlich einheitliche und gesundheitspolitisch korrekte Handhabung der Versicherung von Personen mit illegalem Aufenthaltsstatus geregelt worden ist und wer anfallende Kosten von nichtversicherten, nichtzahlungsfähigen Papierlosen zu übernehmen hat.³

POSTULAT
DATUM: 01.03.2016
SOPHIE GUIGNARD

La députée Bea Heim (ps, SO) enjoint la Direction du développement et de la coordination (DDC) à mettre sur pied plus de **projets de formation professionnelle dans le cadre de partenariats migratoires**. Elle justifie ce besoin par l'importance de l'intégration sur le marché du travail des jeunes comme vecteur de lutte contre la pauvreté. Le Conseil fédéral s'est montré favorable au projet, puisque c'est dans cette direction-là que travaille le Conseil fédéral, notamment par la soumission en début de législature des crédits-cadres au développement, pour les années 2017 à 2020. Le postulat a été refusé de justesse, à 96 voix contre 94, sans abstentions.⁴

1) FF, 2009, p. 3769 ss.; BO CN, 2009, p. 1620 ss., 2025 s., 2167 s., 2274 s. et 2354; BO CE, 2009, p. 1011 ss., 1183 s., 1246 s., 1291 et 1312.

2) AB NR, 2010, s. 551; AB NR, 2010, s. 554

3) AB NR, 2010, S. 86.

4) BO CN, 2016, p.43 ss.; TA, 28.4.15